

Présentation

Pour l'histoire de la guerre d'indépendance : Célébration héroïque ou histoire totale ?

*René GALLISSOT**

La célébration de la grande guerre patriotique dresse un martyrologe. L'histoire ne peut se limiter au culte des héros ; l'historien se doit de mobiliser toutes les ressources en prenant appui sur les témoignages et la connaissance interne de ceux qui ont traversé les années de guerre ; ces témoins ne sont pas seulement les hommes combattants, ces survivants qui ont tenu les armes, mais ces enfants devenus grands, ces filles, ces femmes de l'intérieur. Ces archives orales contribuent à l'histoire après élaboration dans un entrelacs et par confrontation avec les autres fonds d'informations.

En suivant les itinéraires individuels, en démêlant les contradictions personnelles et familiales, voire en s'efforçant à l'analyse subjective, cette pratique se réclame de la micro-histoire. Comme la démonstration en est donnée ici, cette micro-histoire est en fait une histoire totale en s'insérant dans les rapports de parenté, les liens sociaux, les chaînes de commandement patrimonial et les inégalités et dépendances de puissance locale. C'est cette histoire locale qui est totale. Elle n'en prend pas moins un sens en étant inscrite dans une phase de lutte qui est précisément celle de la rupture de la domination coloniale, moment de la libération nationale donc, et dans l'histoire sociale plus longue précipitée par la guerre.

L'histoire n'est pas qu'héroïque et sainte.

S'il est indispensable de faire une histoire qui ne soit pas seulement celle des faits d'armes et des héros, ce n'est pas pour la satisfaction de présenter des anti-héros. A la tête de premiers groupes maquisards du massif de l'Aurès en 1954, l'exemple d'Adjel Adjoul, n'en fait pas un anti héros, bien qu'il se soit réfugié auprès de l'armée coloniale, figure sur les rôles de harkis d'Arris, ait passé cinq ans d'enfermement au camp de Lambèse après l'indépendance, pour avoir « liquidé », -ce qui était su des survivants-, les prétendants concurrents à la direction du maquis, et auteur en particulier de l'assassinat de Chihani Bachir en octobre 1955 ;

* Professeur d'histoire émérite, Alger, Paris.

nous sommes au lendemain de la terrible attaque française à la bataille d'El Djorf laissant 45 cadavres de combattants de l'ALN et enlevant une quarantaine de prisonniers. Blessé dans un attentat vengeur, traqué, Adjel Adjoul s'est rendu à l'armée française le 1^{er} novembre 1956, date symbolique. Ni jugé, ni condamné, il sera libéré de Lambèse en 1967. Il vivra modestement dans un quartier de Batna jusqu'à sa mort en 1993, non sans avoir livré son témoignage.

L'approche de Ouanassa Siari Tengour part d'abord du constat que le rejet de l'étranger, étranger au cousinage, aux chaînes familiales, au clan, à la montagne auresienne ne vaut pas plus pour Adjel Adjoul que pour Bachir Chihani. Il en ira autrement pour les volontaires montant au maquis formés au militantisme dans les grandes villes et à Alger, marqués de la double extériorité d'être perçus comme des intellectuels et qui plus sont communistes ; le conflit est partisan et politique.

L'itinéraire d'Adjel Adjoul révèle tout autre chose ; il a fait son service militaire dans l'armée française en 1943 ; il a acquis des capacités de commandement et d'organisateur ; il se préoccupe de l'armement, non seulement du maniement des armes (il est armurier), mais de l'approvisionnement, au service de l'OS. En effet à partir de 1948, membre du PPA-MTL, il a pratiqué l'attaque des urnes et la lutte contre les élections préfabriquées car il rejette la voie électorale. En 1953, dans un jeu de cache-cache avec la répression, il passe de Batna à Constantine ; il n'a pas à choisir entre messalistes et centralistes, puisqu'il accompagne déjà Mostafa Ben Boulaïd dans la préparation de la lutte armée. Son activisme fait corps avec le populisme de la libération nationale.

Ce qui le caractérise, tout en étant un homme de l'Aurès, c'est cette marque politique qui après 1943-1945, tire de la guerre, le modèle dit de la Résistance, par l'organisation de l'action armée clandestine qui conduit à la libération nationale, ce qui se dit Révolution. Certes, le combat a pour adversaires, les forces militaires françaises, mais plus encore les troupes de gendarmerie et les corps policiers, les milices coloniales. Ce n'est pas l'armée coloniale qu'il faut détruire, mais la domination coloniale ou l'appropriation coloniale de l'Algérie qui est le fait des colons et de « l'Etat administratif » colonial. Il y a bien là une contradiction qui deviendra évidente après le 13 Mai 1958 quand les coloniaux, hommes et femmes, se jeteront dans les bras de l'armée française.

Il n'empêche que le modèle militaire a été incorporé au mode de résistance au colonat même. En un sens dans cette histoire conjointement coloniale et nationale, s'il y a des formes de mixte franco-

algérien ou algéro-français car un mixte est réversible dans cet exemple même, ce sont peut-être d'abord des modes de conformation militaire, en dehors bien évidemment du mixte majeur et qui se réalisera dans l'émigration-immigration ou l'aller et retour. C'est dans ce qui agit dans ce temps d'après 1945 qui est déterminant ; ce qui est historique, c'est ce qui appartient à ces transformations signifiant la formation nationale en situation coloniale. L'histoire ne peut être immobile.

Cette histoire n'est pas non plus une histoire sainte. En tirant argument des pratiques répétitives de révoltes armées, de serment entre les combattants, d'appels au soulèvement par le *djihad*, il est une deuxième façon de rendre l'histoire immobile ou plutôt de quitter l'historicité. Aux manifestations d'archaïsmes ruraux et de loi du sang, de codes de l'honneur et de la parenté, ou de sociétés que l'on juge primitives même sans leur donner l'appellation, on superpose la détermination par la religion dans le rejet des Roumis. Il est vrai que la mode identitaire parle du retour du refoulé et des motivations les plus intérieures qui reconduiraient le combat religieux.

La référence à une foi distinctive et inconciliable, a été pratiquée aussi bien par la vision orientaliste appropriée par une part des doctrinaires et porte paroles de la colonisation que par des nationalistes privilégiant l'inscription de l'Islam dans la définition de la nation algérienne, qui de ce fait n'est plus proprement algérienne, mais un mode de la communauté musulmane. Est-ce une question des années de lutte de libération nationale, et portée par les combattants ? N'est-ce pas plutôt un recouvrement rétroactif de la recherche d'authenticité par l'identification religieuse qui suit dans le dernier tiers du XXe siècle, l'abandon ou la déperdition du socialisme et l'usure du nationalisme moderniste ?

Dans le massif de l'Aurès et les autres chapitres de ce livre complètent l'exemple d'Adjel Adjoul, il serait bien difficile de dire quelle foi anime les combattants, au sens d'adhésion à une théologie monothéiste définie par une écriture consacrée. L'idée de foi appartient aux apôtres qui prêchent le nécessaire retour à l'Islam ; ils ont au moins réussi à faire croire au Maghreb, en Algérie particulièrement, que la première identité sinon la seule est d'être musulman. Cette islamisation qui commande l'identification personnelle, n'a pas grand chose à voir avec les motivations des années 1950.

Le serment se renouvelle pour dire l'engagement sous le commandement d'un chef ou l'accord entre chefs ; il accompagne d'abord une forme guerrière d'allégeance. C'est au reste pourquoi, il peut conduire à un complot ; il est de l'ordre du pacte, rompu par un autre serment engageant une autre allégeance. Ainsi se succèdent les serments

autour de l'entrée en dissidence en 1955 d'Omar Ben Boulaïd, qui joue sa partie propre en l'absence de son frère Mostefa, ou par tentative de rétablir un front commun pour associer malgré lui Adjel Adjoul. Le serment n'empêche pas que les choses finissent mal ; la sacralité compte peu. Il n'en est pas de même du sens patriotique à jurer de mourir et donc tout autant de tuer pour la patrie ; Dieu et la patrie se confondent alors ; ce qui n'a rien de propre à l'Islam.

La nouveauté est l'inscription de ce serment dans la sacralité nationale qui est un fait tout contemporain. Les commentaires sur le *djihad* sont tout autant abusifs ; le terme devient quasiment un nom commun passant des guerres qui étaient de religions aux guerres nationales. Selon le propos de Maxime Rodinson les mouvements nationaux relayent les mouvements religieux ; l'enveloppe idéologique cède, mais les expressions demeurent ; la sécularisation passe à une religion nationale conservant le rituel, les cérémonies, les serments, voire les termes du discours, et la flamme ou le feu sacrificiel, pour ne pas dire, des formules magiques. Il ne s'agit pas de l'appel plus récent au jugement de Dieu par la régénération de l'islam. En 1945 ou en 1955, la finalité est l'émancipation nationale ; le populisme est national.

Le problème historique n'est donc pas là, mais dans le développement du mouvement national sous condition de subordination coloniale. L'exercice politique de domination coloniale enferme ou contient les sociétés colonisées sous statut religieux leur interdisant l'accès aux droits civils et politiques qui constituent le privilège des prépondérants. Ce n'est pas le propre de la colonisation française, qui cependant fait perdurer la discrimination par le statut personnel. Ajoutant la pratique de divisions ethniques ou communautaires, les colonisations opèrent en redéfinissant une assignation d'infériorité à partir d'une religion globale, musulmane ou autre.

L'attachement au statut personnel est intériorisé. L'identification est retournée contre la domination coloniale en étant incorporée à la revendication nationale ; difficilement dissociable, elle finit par définir la nationalité retenant l'autonomisation d'une société civile et de la citoyenneté. L'attachement au statut personnel garanti par la religion, musulmane ou autre, a été incorporé au mouvement national ; en Algérie le statut musulman est devenu le justificatif de la nationalité ; en fait de citoyens, il n'y a plus que des nationaux musulmans. La situation coloniale est lisible dans l'histoire locale comme en donne la preuve ici d'autres études qui se situent hors de l'Aurès ; l'ombre portée s'étend à Constantine et au delà.

Il faut manquer de respect à l'histoire académique et oser parler de terrorisme d'Etat et de racisme colonial.

L'histoire peut être victime des archives quand on ne prend pour archives en la croyant sur parole, que la parole écrite de l'Etat : la production officielle de papiers, celle des administrations, y compris policière et judiciaire, celle des déclarations gouvernementales et des communications au parlement, bref le journal officiel que l'on cherche à compléter par l'information arrachée au secret des archives de renseignements sous contrôle étatique. Il est heureux de lire ici des flagrants délits d'euphémisation des pratiques et de la violence instituée pour ne pas nommer par leur nom les lignes de partage de l'exercice en force de la domination coloniale. Suivons l'exercice de Ouanassa Siari Tengour sur trois exemples : « l'affaire de Sidi Ali Bounab » en septembre 1949 dans l'arrondissement de Tizi-Ouzou, puis dès les débuts de l'insurrection, la systématisation dans l'Aurès, des déplacements et regroupements de populations rurales, en troisième lieu, les massacres des 12 et 13 mai 1956 appelés « pogrom » en écho de ce qui fut déjà nommé le pogrom de Constantine en 1934.

La version de l'affaire de Sidi Ali Bounab que donne Charles-Robert Ageron dans le gros volume de *l'Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, PUF, Paris, 1979, page 613, est étonnamment conformiste. « Les communistes savaient souvent habilement déclencher de grandes campagnes d'opinion en Algérie et en France. Ainsi fut lancée l'affaire du douar Sidi Ali Bounab. A partir d'un fait réel, - des perquisitions, des violences commises par des détachements de gendarmerie à la recherche d'un malfaiteur abrité dans un douar -, une vaste campagne de presse fut menée : cinq gendarmes auraient violé une jeune fille, incendié des maisons, fait " 5 millions de dégâts " et provoqué un exode de " 5.000 Algériens ". Bien que le journal, *La République algérienne*, eut encore renchéri sur ces chiffres suspects, l'affaire paraît avoir été volontairement grossie. Du moins les parlementaires français en jugèrent ainsi, ayant en main les résultats d'enquêtes judiciaires ».

Or l'enquête judiciaire lancée par le gouverneur général Naegelen tourna immédiatement court ; partis le 8 octobre, les missionnés étaient de retour à Alger, le soir même. Les mots cités entre guillemets, pour faire apparaître des invraisemblances, ont été sélectionnés par les services du ministère de l'Intérieur dans des articles et dans certaines déclarations de porte-paroles nationalistes à l'Assemblée algérienne puis à la chambre des députés à Paris. Par suivisme, Charles-Robert Ageron va jusqu'à commettre une erreur, lui qui sait pertinemment que *La République Algérienne* n'est pas l'organe du MTLD mais de l'UDMA de Ferhat

Abbas ; c'est qu'il s'aligne sur la déclaration de Jules Moch, ministre de l'intérieur par excellence, devant la Commission de l'Assemblée nationale qui discute de l'envoi d'une commission parlementaire d'enquête ; celle-ci fut refusée. Jules Moch a fait la concession de reconnaître quelques abus de « membres du service d'ordre » qui ont été sanctionnés, lors d'une « perquisition effectuée de manière trop violente » ; ce ne fut qu'une perquisition à la recherche du bandit condamné à mort par contumace, qui avait échappé aux gendarmes en tirant. Ce Mohamed Cherchar est bien plutôt une figure du bandit d'honneur, poursuivi en vain.

Entre les saisies, la presse a publié des enquêtes conduites sur place, en dressant des listes nominatives de victimes, notamment *Alger Républicain* sous la plume de Boualem Khalfa, son rédacteur en chef dépêché sur les lieux ; certes les communistes se sont distingués par leurs interventions au conseil général, à l'Assemblée algérienne et à l'Assemblée Nationale à Paris. Pour l'UDMA, son secrétaire général Ahmed Boumendjel, venu lui aussi sur les lieux, est aussi précis ; les élus du MILD n'ont pas été en reste nourrissant leur presse et leurs dossiers de photographies et de témoignages. Au reste, cette convergence dans les protestations n'est pas sans avoir joué un rôle dans la formation ensuite, certes laborieuse, du Front algérien pour la défense de la démocratie et des libertés, qui sera le dernier front politique en 1951, réunissant les partis nationalistes et le PCA, avant l'option de la lutte armée dans le FLN.

L'alignement de Charles-Robert Ageron sur le *Journal officiel* qui reproduit les déclarations au parlement, avoue sa motivation qui se défie du communisme. Mais pourquoi reprendre le mot de perquisition ? Le quotidien métropolitain *Franc Tireur*, peu suspect de communisme, puise dans les enquêtes et les déclarations de témoins, décrivant la mise à sac : « portes défoncées à coups de haches, toitures détruites... » ; on comprend la fuite des habitants de cette agglomération de 7.200 habitants.

Les témoignages du moment puis les confirmations sont accablantes. Les gendarmes ont brûlé l'huilerie du village et installé leur poste de commandement à la mosquée de Sidi Smail ; le saccage a duré près de deux semaines ; les gendarmes se servent sur place. Des hommes ont été contraints de défiler tous nus sur la place ; plusieurs viols sont rapportés. Cette opération n'est pas qu'une expédition punitive, mais elle ravage sans frein en pays conquis, traduit une volonté d'humiliation de ceux qui sont déjà de viles paysans, et par définition, des indigènes à qui il faut rappeler leur infériorité originelle. L'exercice du machisme militaire est

doublé du complexe de supériorité de nature coloniale. Et, ce n'est pas un fait ou un moment d'exception.

Les deux autres exemples viennent confirmer ce caractère de violence systémique et la virulence raciste. L'étude titrée « Les réactions immédiates des autorités françaises au lendemain du 1^{er} novembre 1954 », prépare celle intitulée « Zones interdites et camps de regroupements dans l'Aurès » qui dresse l'état des lieux et des connaissances de 1954 à 1962. Car le déplacement des populations est lancé dans l'Aurès dès novembre 1954. L'ordre d'évacuer les hautes vallées est publié le 20 novembre ; s'il est pris à la demande du général Chérière, commandant en chef de l'armée, il est signé du préfet de Constantine Pierre Dupuch. Les bombardements sont déjà lancés depuis les 10 et 11 novembre détruisant les villages et faisant fuir les habitants ; les lieux de « repli » improvisés puis de « regroupement » dans des camps sont établis dans la commune mixte de Khenchela dès la fin novembre et en décembre 1954.

Ces attaques aériennes et cet exode se déroulent donc alors que le ministre de l'intérieur, François Mitterrand, effectue sa tournée dans l'Aurès dans la dernière semaine de novembre ; il rend ainsi visite aux « chantiers de travail » ouverts à l'intention des « populations ralliées ». En mai 1955, officier des Affaires indigènes formé au Maroc, le général G.Parlange, mis à la disposition du Gouverneur général d'Algérie, reçoit les pleins pouvoirs en tant que commandant civil et militaire de l'Aurès-Nemencha. Il est chargé de « la pacification », organise camps de regroupements et le service des SAS, recrutant des « harkas ». En 1956, il sera nommé préfet du nouveau département des Aurès, pour mieux appliquer la fameuse loi votée au parlement français en mars, sur les « pouvoirs spéciaux », confondant pouvoirs civils et militaires.

Dès la mi-décembre 1954, c'est le quart de la population de la commune mixte de Khenchela qui se trouvait déplacée des zones déclarées interdites. Pour l'Aurès, plus de la moitié de la population sera « regroupée » ; on sait que pour l'ensemble algérien, c'est le tiers de la population qui est touchée, formidable « cantonnement » qui parachève l'œuvre coloniale de transfert social. En 1959, les deux rapports de Michel Rocard sur « le Regroupement » au Délégué général Paul Delouvrier dressent l'état des lieux de ce déguerpissement conduisant le double procès de paupérisation et de prolétarianisation.

Ce procès social tient son caractère colonial de sa systématisation qui le fait agir en continuité sur toute la durée de la conquête et de l'occupation de l'Algérie, cette possession française ainsi nommée depuis 1834. Le déplacement devient le grand recours de répression collective

quand surgit « la rébellion » en novembre 1954. Le vocabulaire colonial oppose aux « rebelles », les « populations ralliées » qui doivent redevenir des « populations loyales ». La toute puissance de la domination coloniale peut ensuite faire tomber « le feu du ciel ».

Les 50 000 tracts en français, arabe et berbère jetés par avions sur les douars perchés des Aurès le 19 novembre 1954, expriment ce pouvoir absolu de l'Etat conjointement national français et colonial dans les catégories même du statut colonial. En titre et en grosses lettres : « **Musulmans** » ; les premières lignes fixent l'ultimatum dénonçant les agitateurs : « Vous ne les suivrez pas et vous rallierez immédiatement et avant **le dimanche 21 novembre à 18 heures**, les zones de sécurité avec vos familles et vos biens. L'emplacement des zones de sécurité vous sera indiqué par les troupes françaises stationnée dans votre région et par les Autorités administratives des douars. » ; pour conclure : « Bientôt un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles. **Après quoi règnera à nouveau la paix française** ». Cette conjonction d'idéologie nationale et d'idéologie coloniale enveloppe la terreur d'Etat de la répression collective conduite dans la confusion des pouvoirs civils et militaires.

Le secret est certes celui de la discrimination statutaire des colonisés qui est inscrite dans la situation coloniale, mais les termes du racisme ne sont pas explicites ; ils le deviennent à travers les catégories distinguées par l'identification coloniale : Européens, Israélites et Juifs, suivant le fait de base des colonisés assignés à n'être que des Musulmans et non pas des Algériens : l'appellation d'indigènes se retire sous des périphrases, celle officiellement de Français de souche nord-africaine ; la supériorité d'origine ou de naissance, réputée innée, est le privilège héréditaire des Français de souche.

Les rapports coloniaux se définissent comme des rapports interethniques. Aux lendemains des tueries des 12 et 13 mai 1956, jours de l'Aïd Seghir, à Constantine, le télégramme adressé aux autorités et rendu public par le Docteur Bendjelloul, qui a une longue expérience des conflits politiques de la colonie, en restitue les termes et les références en usage : « je m'inscris en faux contre communiqués erronés tendancieux et dénaturés publiés par la presse quotidienne sur ces évènements qui ont été en réalité véritables pogrom et massacre prémédités et organisés par certains éléments européens sur musulmans innocents. Stop. Profanation mosquée Sidi El Kittani, tueries et pillages opérés sur musulmans désarmés et inoffensifs durant quatre heures et renouvelés dimanche..., par provocateurs en tenue et civils israélites. Stop. Musulmans tués dans les rues et dans leurs maisons..., d'autres personnes massacrées au cours

de leur transport dans voitures services d'ordre. Stop. Plusieurs personnes enlevées par ce service ont disparus... ».

Au long de l'année 1955 et au début de 1956, alternent des attentats annoncés ou revendiqués par le FLN, des tirs à vue ou sur la foule par des coloniaux qui ne cachent pas leurs armes ou des gros bras de « la pègre européenne », et des rafles de masse. Les opérations de contrôle sont l'occasion de pillages. Comme en 1944-1945, les milices se joignent aux forces de police, aux CRS, à la gendarmerie et à l'armée. En effet des « Unités territoriales » peuvent être levées depuis juin 1955 dans « la population européenne civile ». De là, cette formulation sur ces acteurs « en tenue et en civil » ; les patrouilles se transforment en opérations de rafle.

L'action de ces milices créées par l'Etat d'urgence, est confirmée par l'application dès le 16 mars 1956 de la loi qui lui succède, sur « les pouvoirs spéciaux » aussitôt votée et publiée. Les massacres et le pillage des commerces dits « musulmans » commencent le 12 mai après l'explosion d'une grenade au café Maïza dont le gérant est un constantinois juif connu ; ils reprennent le dimanche 13 après une attaque sur un autre café voisin. Les recherches sur les rapports de police, aux Pompes funèbres, à l'état-civil et par témoignages attestent nominalement de l'ordre d'une soixantaine de morts exécutées ; le seuil inférieur de certitude dépasse la centaine de tués. Le nouveau préfet, Maurice Papon, qui prend ses fonctions le 17 mai, laisse les poursuites s'enliser ; aucune inculpation.

Le mot de pogrom est en usage répété pour caractériser un massacre de Juifs, identifiés comme tels, assisté ou porté par les forces publiques et répondant à un racisme d'Etat arguant de l'appartenance par le sang ou l'« origine ». La référence première est la pratique de l'empire russe dans les territoires de « regroupement » des Juifs, en particulier en Ukraine. Rappelons qu'avant l'Allemagne nationale socialiste et la guerre de 1914, les trois foyers d'antisémitisme sont l'Empire d'Autriche-Hongrie, l'Empire Russe, régime de terreur, et son alliée la République française qui paradoxalement se revêt des droits de l'homme. Le racisme antijuif n'a fait aucun mort en métropole au temps de l'Affaire Dreyfus ; les seuls juifs tués le sont dans les départements français d'Algérie en ce temps de la « guerre des races » entre Français citoyens, et immigrants étrangers « européens » qui se proclament Algériens voulant faire leur Algérie (*Algeria fara da se*).

Les Européens qui conservent cette appellation d'immigrants, deviendront Français par la loi française qui fait Français, les enfants d'immigrants, mais en Algérie exclut les indigènes qui ne sont que des

Français de citoyenneté tronquée parce qu' « indigènes d'origine ». Les Juifs d'Algérie qui étaient classés « indigènes d'origine », constituent l'exception en étant collectivement faits Français citoyens en 1870. Paradoxalement ils sont associés à l'appellation d' « Européens », mais l'antisémitisme colonial européen est demeuré vigoureux sur cette catégorie intermédiaire comme dans les racismes s'aiguissant sur métis et métèques, et « citoyens de papier ». De là, l'insistance et les distinctions disant « Européens », « civils israéliites », Musulmans.

Le mot pogrom a été employé pour les massacres de Constantine en 1934, dans les quartiers juifs. Il est employé ici pour un déchaînement de violence sur des civils « musulmans » pour insister sur leur innocence de victimes. Après les ravages du national-socialisme et autres épuration nationales, l'appellation s'est généralisée à tout massacre raciste lié à l'ordre institutionnel voire à l'assistance ou à la complicité des forces de l'ordre associant des groupes civils armés. Certains chefs militaires et des responsables métropolitains se démarquent en redoutant cette porte ouverte au « contre-terrorisme » ; pour eux, c'est spécifiquement la dérive des courants coloniaux « ultras ». N'est-ce pas la perpétuation du racisme colonial « européen » qui donne des points d'appui au recrutement sioniste parmi les Juifs d'Afrique du Nord ?

La plus grande vertu de ce cumul de travaux d'Ouanassa Siari Tengour est de montrer la recherche à l'œuvre, aux prises avec les manques des archives d'Etat, avec les chevauchements et simulations des témoignages personnels, les emballements et dissimulations de la presse, l'écriture de l'histoire officielle ou partisane. Le renouvellement des voies d'approche est pris en compte tout en pesant au trébuchet, les apports. Les hypothèses ne sont probantes que si elles élargissent les limites de la plus grande vraisemblance et approfondissent la compréhension. Il est dit quelles questions restent en suspens.

L'étudiant en médecine d'Alger, José Aboulker, qui, avec d'autres jeunes, souvent communistes de familles juives poursuivies sous le règne racial du régime de Vichy, avait préparé l'entrée à Alger des troupes alliées en novembre 1942, est devenu « le professeur Aboulker », appelé à être grand témoin (cf. volume *Algérie* de la série Maitron). Il explique le relatif retrait de l'engagement des Algériens dans la Résistance en 1940-1942, par cette formule : « cette guerre n'était pas leur guerre ». Les Algériens en retiennent cependant la finalité de libération nationale la faisant basculer de la libération de la France à la libération de l'Algérie, dans l'incompréhension inverse de la gauche française et des communistes.

Ouanassa Siari Tengour note avec force ce renversement de 1945, avant et au delà de Mai 1945. Les engagements et les espoirs algériens sortent des pratiques anciennes de refus tribal et confrérique, de mobilisation religieuse contre l'étranger ou le prédateur. Certes ces hommes pris dans la chaîne de commandement des chefs de famille, et sauf soif d'exception, moins rare à l'époque qu'aujourd'hui, entendent conserver la propriété des leurs et celle des femmes, tenir la force des armes qui assurent le pouvoir ; le rêve est aussi d'une Algérie nouvelle émancipée, constructive d'une République sociale.

L'histoire ne peut se réduire aux résurgences du passé rural et religieux, sorte de « remontée des bases ». La répétition n'est pas non plus celle d'une guerre de reconquête coloniale ; la guerre française est l'ultime réaction de propriété coloniale et de possession de la nation française. Les deux tiers des métropolitains français faisaient encore confiance à De Gaulle en 1960 pour conserver l'Algérie française. La clef de durée de la guerre d'Algérie est dans ce nationalisme français, ce qui redouble l'arrachement de la nationalité algérienne dans une guerre proprement d'indépendance nationale d'autant que la situation coloniale a ses effets contradictoires. Ce livre accompagne l'histoire en travail et le travail d'histoire.

Derniers ouvrages parus :

- *Algérie : Engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, Paris, collection Maitron, L'Atelier, 2006, Alger, Editions Barzakh, 2007.

- *La République française et les indigènes. Algérie colonisée, Algérie algérienne (1870-1962)*, L'Atelier, 2006, Alger, Editions Barzakh, 2007.